



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 19 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, Mme MAISON Aurore, Mme GIFFARD Pascaline ;

Était absent excusé : M LEPAGE Philippe ;

Absents : Mme DOUAY Sophie, M SEVELIN Emilien et M MASSON Cyril ;

Secrétaire de séance : Mme COURQUIN Christine

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2026

- 1- Finance – CFU 2025
- 2- Participation financière au fonctionnement du SMUR 2026
- 3- Demande de subvention - Association
- 4- Affaires et Questions diverses

❖ **Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2026 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du procès-verbal du 29 janvier 2026.

1- Finance – CFU 2025 :

En raison d'un incident d'infrastructure important, l'application du CDG-D permettant l'édition du CFU définitif après validation de la DDFIP est indisponible depuis le 05 février 2026.

L'application est à nouveau disponible depuis le 25 février 2026 mais ne permet pas la validation de la DDFIP pour le soumettre au vote du conseil municipal de ce soir. (Délai trop court)

Un conseil municipal exceptionnel sera prévu le mercredi 4 mars 2026 pour le vote du CFU 2025 et de l'affectation du résultat 2025.

2- Participation financière au fonctionnement du SMUR 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Eu sollicitant une participation financière au fonctionnement du SMUR :

« En 1997, une convention a été signée entre la Ville d'Eu, le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de maintenir le service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dans la région eudoise, tant en Seine-Maritime que dans la Somme.

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS à hauteur de 28 965,31 euros par an.

Cette charge restante lourde, la commune ; après en avoir délibéré à l'unanimité le 27 mars 2019, a donné son accord pour la participation des communes soit portée à 0.50 € par habitant.

A titre d'information, le SMUR de la Ville d'Eu est intervenu 10 fois dans la Commune en 2025 »

Monsieur le Maire propose d'attribuer un montant de 600 € comme chaque année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une participation au fonctionnement du SMUR d'un montant de 600 €.

- **Demande de subvention - Association :**

- Association locale :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une demande de subvention de fonctionnement de la nouvelle association « Dargnie's Jeunes » qui a été créé le 17 février 2026. Elle a pour but de faire vivre un foyer rural et participer aux animations de notre commune.

Monsieur le Maire donne la parole à MANQUIER Tom président de l'association pour la présentation de leurs activités.

L'association Dargnie's Jeunes aura pour activités l'aides au devoir auprès des jeunes, participer aux animations de la bibliothèque municipale et de s'intégrer aux différentes manifestations de la commune. De plus, des animations seront organisées autour des jeux de société ainsi qu'une aide particulière auprès des personnes âgées dans différentes démarches.

L'association souhaite prendre place au plus vite. Actuellement la demande auprès de l'assurance et de la banque pour le RIB de l'association est en cours.

L'association compte 10 membres pour l'instant.

Le bureau est composé de la manière suivante :

Président	MANQUIER Tom
Président adjoint	Mme HANOT Laëtitia
Trésorier	M RICHARD Frédéric
Trésorier adjoint	Mme BELGUEUL Maëly
Secrétaire	Mme MAISON Lyla
Secrétaire adjoint	Mme MOREAUX Emma

M le Maire informe que le local de la Maison Sociale sera mis à disposition de l'association Dargnie's Jeunes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 500 €.

Mme HANOT Laëtitia et M RICHARD Frédéric ne prennent pas part au vote étant membre du bureau de l'association.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention de 500 €.

- Par la même occasion, M le Maire informe de la dissolution de L'UNRPA qui compté 9 adhérents de Dargnies. Les fonds seront donnés à l'association le petit coin des dominos.
- Association extérieure :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle concernant une demande de subvention de fonctionnement 2026.

Pour mémoire en 2025, une subvention de 50 € a été accordée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention de 50€

3- Affaires et questions diverses :

- M RICHARD Frédéric souhaite aborder la possibilité d'une convention pour le prêt du local en face de la mairie (Maison Sociale).

Le Maire, comme évoqué dans le point de l'attribution de la subvention, le local de la Maison Sociale sera mis à disposition de l'association à titre gracieux. Dans la convention, il faudra préciser le planning des activités, réunions...

Séance levée à 18h53

Le secrétaire,
Mme COURQUIN Christine



Le Maire,
M. OZENNE Benoit



